



A l'attention de
Monsieur le Préfet, Jacques BILLANT,
Monsieur le SGAR, Pascal GAUCI

Sainte-Marie, le mercredi 8 avril 2020

Objet : Demande pour une application cordonnée, cohérente, assouplie et systématisée des conditions d'accès au Prêt Garanti par l'Etat (PGE) par les banques de La Réunion

Monsieur le Préfet, Monsieur le SGAR,

Face à la crise sanitaire et économique actuelle, l'ensemble des acteurs économiques salue les mesures de soutien proposées par le gouvernement à destination des entreprises leur permettant de traverser cette période inédite.

L'enjeu majeur, qui a été rappelé par le Président de la République, reste la survie de TOUTES les entreprises du territoire français et cette survie passe notamment par un soutien, sans conditions, à la trésorerie dont dispose les entreprises.

L'exigence est d'autant plus grande au regard de la nature du tissu économique réunionnais qui est essentiellement composé de petites et moyennes entreprises. Il est en outre notoire que celles-ci souffrent majoritairement d'une insuffisance de capitaux propres. Nous rappelons que ces mêmes entreprises ont déjà été particulièrement impactées par la dernière crise des gilets jaunes, qui a fortement contribué à la dégradation de notre tissu économique structurellement fragile.

Suite aux récentes crises répétées, violentes et imprévisibles et compte tenu des retours de nos entreprises sur l'octroi ou le refus du PGE par les banques locales, nous constatons que l'interprétation par celles-ci des dispositions relatives à l'octroi du Prêt Garanti par l'Etat limite fortement l'accès à ce dispositif par la majorité des entreprises réunionnaises.

Ainsi, alors que les banques nationales se sont engagées à octroyer très largement le PGE aux professionnels et aux entreprises qui en ont besoin, et dont la dernière notation Fiben, ou équivalente, avant l'épidémie de Covid-19 était forte, correcte ou acceptable, on observe à La Réunion, une accumulation de demandes de justificatifs aussi arbitraires qu'incohérents.

Les évaluations réalisées par les banques locales et leurs exigences exorbitantes conduisent à exclure d'office la majeure partie des entreprises réunionnaises qui vont se retrouver sans solution de trésorerie à court terme et dans l'impossibilité d'espérer une reprise d'activité avec un risque sur l'emploi.

Les documents qui continuent à être exigés par certaines banques pour analyser le PGE restent identiques à ceux d'un prêt classique, alors que des demandes de comptes clôturés à fin 2019, ou un prévisionnel de trésorerie relèvent bien souvent de l'impossible.



Il nous apparaît essentiel que le PGE puisse jouer son rôle plein et entier annoncé par le Gouvernement, à savoir apporter le flux de trésorerie vital pour passer la crise, alors même que l'activité est à l'arrêt total.

L'objectif de maintenir en vie TOUTES les entreprises du territoire français risque sinon de ne pas être atteint et nombre d'entreprises disparaîtront, entraînant nécessairement une augmentation significative du chômage sur un territoire déjà fragile.

Dès lors, nous demandons une application coordonnée et cohérente avec les orientations nationales, des conditions d'accès au dispositif de prêt garanti par l'Etat afin de garantir l'accès à ce dispositif à l'ensemble des entreprises réunionnaises, et notamment les plus fragiles et les plus en difficulté.

Le prêt garanti par l'Etat (PGE) est certes un prêt qu'octroie à une entreprise ou un professionnel sa banque habituelle, en dépit de la forte incertitude économique actuelle, mais ce risque est compensé par la garantie qu'apporte l'Etat via la BPI à hauteur de 300 milliards, sur une partie très significative du prêt (90 %).

Mais comme le répète le Ministère de l'Economie, ce recours aux banques « *pour l'octroi des PGE a été voulu pour que le dispositif puisse rapidement et **très largement** apporter la trésorerie nécessaire aux entreprises et aux professionnels, quelle que soit leur taille, leur activité et leur statut juridique (PME, ETI, agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, entreprise innovante, micro-entrepreneur, association, fondation,...) partout sur le territoire, pour les aider à surmonter le stress économique majeur que nous connaissons et les accompagner dans la phase de reprise* ».

En cohérence avec cet engagement du Gouvernement, nous demandons à ce que l'examen des PGE soit rapide, systématisé, et reposant sur une demande de justificatifs simplifiés et harmonisés au niveau de l'ensemble des banques locales.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, Monsieur le SGAR, l'expression de nos sincères salutations.

Monsieur Didier FAUCHARD
Président du MEDEF Réunion

Monsieur Eric LEUNG
Président de la CPME

Monsieur Didier MAZEAU
Président de l'U2P

Monsieur Remi AMATO
Président du CROEC